

Défiibrillateur automatique



La commune est équipée d'un défiibrillateur qui est installé au manège. Toutes les associations sportives et culturelles, l'école, les locataires de la salle polyvalente ont une clé d'accès au manège et ont reçu une formation à l'utilisation de cet appareil.



Parents, sportifs, enfants, tout personne, peut être témoin d'un arrêt cardiaque et peut être amené à se servir d'un défiibrillateur ou faire appel à une personne capable de se servir de cet appareil. Très simple d'utilisation, il peut sauver une vie.

La défiibrillation consiste à délivrer un courant électrique dans le cœur. En France, on compte 40 000 à 60 000 morts par arrêt cardiaque chaque année soit 200 morts par jour.

Si un massage cardiaque et un défiibrillateur étaient utilisés pour la réanimation dans les cinq premières minutes après l'arrêt cardiaque, on passerait à 30% de chance de survie sans séquelles. Le délai d'intervention des équipes d'urgence étant en moyenne de 7 à 8 minutes, l'idéal serait que les proches ou témoins de la victime puissent réaliser directement cette défiibrillation dans les 5 minutes suivant l'accident, afin d'augmenter les chances de survie. Bien entendu, l'appel des secours reste une priorité dès que l'on constate un arrêt respiratoire.

Pour les appels d'urgence composer soit le 15, le 18 ou le 112.

